

**DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 23 MAI 2022**

Objet : **AVIS URBANISME 2022**

Membres élus présents : MME BERTILLOT – MM. BERTOLOTTI - BORTOT – BOURSIER – CORBIOLI – DELPERIE – DUCLOS-COLAS - FONTENAT – FRATTA – GAIDDON - GALLET - JOUSSEAU - LUGAND – MME MANIGAND - MARVIE – MAULET - MM. MONNET – MME PREVALET – MM. TOURNIER - VERNE -  
Membres associés présents : MM. DAVID – DE LOYNES D'ESTREES – GONGUET – PIDOU - PIERROT

*Intervention de Frédéric Bortot, Secrétaire*

Concernant les projets d'avis de la Chambre sur les documents d'urbanisme, 19 dossiers de PLU nous ont été adressés depuis l'Assemblée Générale du 17 janvier 2022.

11 n'ont pas appelé de remarques car il s'agissait de modifications de PLU sans impact économique, ou sans impact économique négatif.

L'avis de la CCI sur ces dossiers est donc réputé favorable :

- Modification des PLU de Meximieux, Jassans Riottier, Chalamont, Attignat
- Modification simplifiée des PLU de Faramans, Saint Didier d'Aussiat, Saint-Denis-les-Bourg, Miribel Rancé, Bourg-en-Bresse
- Mise en compatibilité du PLU de Saint-Maurice-de-Beynost

8 avis ont été rédigés pour 8 dossiers à portée économique :

- L'avis sur l'élaboration du SCoT Bresse Val de Saône
- L'avis sur la révision du PLU de Pizay
- Les avis sur l'instauration de périmètres de droit de préemption commercial et artisanal sur les communes de Billiat et de Lagnieu
- Les avis sur la révision des Règlements Locaux de Publicité de la ville de Bourg-en-Bresse, de Saint-Denis-les-Bourg, de Péronnas et de Viriat.

**L'Assemblée, vu l'exposé de Frédéric Bortot, Secrétaire, valide les avis émis par la Chambre.**

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus ..... 36
- Nombre de Membres en exercice ..... 35
- Nombre de Membres présents ..... 20
- Nombre de voix pour ..... 20
- Nombre de voix contre ..... 0
- Nombre d'abstentions ..... 0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT  
Secrétaire



Patrice FONTENAT  
Président

